



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2020-11

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu l'arrêté n°2020-10 relatif aux élections des représentants des personnels au conseil d'administration et à la commission scientifique,

ARRÊTE

Article 1 Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Pour le collège A (professeurs des universités et assimilés)

- Anne-Sophie CHAMBOST
- Isabelle GARCIN-MARROU
- Jean-Louis MARIE
- Cécile ROBERT
- Jean SOLCHANY
- Emmanuel TAIEB
- David VALLAT

Pour le collège B (maîtres de conférences et assimilés)

- Béatrice JALUZOT
- Alexis LE QUINIO
- Harold MAZOYER
- Jean-Michel RAMPON
- Karine ROUDIER

Pour le collège BIATSS

- Christophe MARQUES

Article 2 Les candidatures sont déclarées recevables.

À Lyon, le 30 septembre 2020

Le Directeur de l'IEP
Renaud PAYRE